



COMMUNE DE BRIGNAC

1, Place du Souvenir

56430 BRIGNAC

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 056-215600255-20261001-20260110003-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 1^{ER} OCTOBRE 2026

Nombre de membres :

Présents : 10

En exercice : 11

Ont pris part : 11

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 1^{er} octobre à 19 heures 30 le Conseil Municipal de la Commune de BRIGNAC, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie V la présidence de Mme RIDARD Armelle, Maire

Présents Mme RIDARD Armelle, M. LUCAS Gérard, Mme ROUILLARD Françoise, M. MOREUL Joël, Mme LEGLATIN Isabelle, M. JAULME Fabien, M. CARLU Jérôme, Mme HUMEAU Anne-Christine, M. VIDAL Jean-Pierre, Mme CADIEU Anaëlle.

Date de convocation :

Absents : Mme SORGE Claudia pouvoir à Mme RIDARD Armelle

23.09.2026

Secrétaire : Mme ROUILLARD Françoise

Objet de la délibération : **Choix de l'entreprise pour réaliser le PATA 2026.**

Madame la Maire fait part au Conseil Municipal que des devis sont parvenus en Mairie pour la réalisation du PATA 2026. Elle lui en fait part

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à mains levées, à l'unanimité, décide :

De retenir l'entreprise COLAS de PLOUMAGOAR pour un montant de 4 974.00 € HT

D'autoriser Mme la Maire à signer le devis.

La Maire :



Armelle RIDARD